



DEMANDE DE LOCATION DE MATÉRIELS - ENTREPRISES -

En raison du nombre important de manifestations associatives organisées en juin et juillet, aucune location de matériel ne sera assurée durant cette période

La demande doit être déposée en mairie **30 jours avant** la date de la manifestation.

Lors de la restitution du matériel, la directrice du service technique ou son représentant veillera au bon état du matériel.

Toute détérioration ou dégradation constatée sera facturée à l'association.

Les entreprises sont tenues d'assurer la **récupération** et le **retour** du matériel mis à leur disposition, aux dates et horaires convenus avec la commune.

Date de la demande :

Dénomination, adresse de l'entreprise, courriel :

Nom du responsable : Signature :

N° tel. du responsable

Date du prêt du matériel : Date de retour du matériel :

Nature de la manifestation et nombre de personnes :

LISTE DU MATÉRIEL :

Matériels	Qté dispo.	Qté demandée	Matériels	Qté dispo	Qté demandée
Chaises pliantes	373		Barnum 3/4.5m	1	
Bancs 2m	54		Banum5/6m	1	
Bancs 3m	18		Barrières Vauban 2m	80	
Tables 3m	59		Barrières Vauban 2.5m	66	
Grilles affichage	30		Barrières Heras (3.5ml)	100	
Buvettes bleues	4		Panneaux pour quine	2	
Bacs à froid	2		Barbecue bidon	2	
Praticables 2m/1m	12				
Podium remorque 6m/6m	1				

Visa de l' élu :

Le visa de l' élu sera formalisé par courriel auprès des personnels des services techniques, par la mention :

- Accord ou Refus.